



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 24 mai 2018

Présidence : M. Nicola Cassetta

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal N° 6/2018 du 19 mars 2018 concernant la convention relative au PPA « Cœur du Village »
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le préavis N° 6/2018, tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du 24 mai 2018.

Le Président


Nicola Cassetta



La Secrétaire


Anita Cochard